



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE

OBJET : SOLIDARITE**Vœu de soutien à l'Établissement Français du Sang**

Le don du sang est un enjeu de santé publique majeur. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : En France, chaque année 1 millions de malades sont soignés, le besoin quotidien est de 10 000 dons.

Quand dans la plupart des pays, le don de sang est rémunéré, la France a la particularité que ce don soit gratuit et donc éthique. La collecte et le don de sang forment ainsi l'une des plus grandes chaînes de solidarité qui existe et dans laquelle l'Établissement Français du Sang (EFS) joue un rôle crucial en approvisionnant les établissements de santé en produits sanguins, grâce aux donateurs, et aux associations partenaires.

Or, avec la crise du COVID, la situation de l'EFS s'est dégradée entraînant des incertitudes financières et humaines. L'EFS devra par ailleurs faire face en 2023 à l'augmentation du coût de l'énergie.

En novembre 2022, les présidents des unions départementales des associations pour le don de sang bénévole ont écrit au Président de la République pour l'alerter sur cette situation et lui demander que l'État intervienne pour soutenir l'EFS.

La ville de Dijon, attachée au modèle éthique du don du sang porté par l'EFS, entretient depuis de nombreuses années des relations privilégiées avec les associations locales de donateurs de sang bénévoles et collabore régulièrement avec la maison du don de Dijon pour la mise en place de collectes.

Aussi, le Conseil Municipal de Dijon, réuni le 30 janvier 2023, demande au Président de la République d'apporter toute l'attention nécessaire à l'alerte des associations de donateurs de sang bénévoles pour assurer la pérennité de l'EFS et du modèle transfusionnel Français.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter ce vœu.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN